CYCLÉA ILEVA



DOSSIER DE PRESSE

Une chaîne de tri modernisée pour les emballages de l'Ouest

Mardi 27 octobre 2026

Centre de tri d'ILEVA au Port
Siège Cycléa

L'Ouest Territoire de l'île de la Réunion
CITEO Emballages Ménagers et Papiers
République Française Liberté Égalité Fraternité
ADEME Agence de la transition écologique
Financé par l'Union européenne
Region Reunion
www.regionreunion.com

SOMMAIRE

1 Ce que contient ce dossier

2 Communiqué de presse

3 Pourquoi le tri change : depuis le 1er janvier 2026, tous les emballages vont dans le bac jaune

4 Le voyage d'un pot de yaourt : le tri raconté de la cuisine au recycleur

5 Le projet MODECT : plus de 13 millions d'euros pour reconstruire le process dans les murs

6 La nouvelle chaîne en fiche technique

7 Des trieurs aux valoristes : un métier qui change

8 Ce qui change pour les habitants : le bon geste de tri

9 Que deviennent les matières triées ?

10 Cycléa, vingt ans au service du Territoire de l'Ouest

11 Les partenaires du projet

12 Contact presse

ÉDITO

Un centre de tri adapté aux nouvelles consignes

« Depuis le 1er janvier 2026, les habitants peuvent déposer tous leurs emballages et papiers dans le bac jaune. Le centre du Port devait pouvoir les reconnaître et les séparer. Nous avons choisi de remplacer la chaîne de tri dans le bâtiment existant, tout en améliorant les conditions de travail de nos équipes.

Ce projet représente plus de 13 millions d'euros d'investissement. La nouvelle ligne associe des équipements mécaniques et optiques à un contrôle humain en fin de parcours. Elle sépare les matières plus finement avant que les valoristes les vérifient et les préparent pour les recycleurs.

Le chantier s'est déroulé sans interrompre l'activité du site et tous les emplois ont été maintenus. Je veux remercier les équipes de Cycléa, qui se sont formées à ces nouveaux équipements tout en assurant le service. Le TCO, ILEVA, Citeo, l'ADEME, la Région Réunion et nos partenaires techniques ont également contribué à cette réalisation.

Notre travail ne s'arrête pas à l'inauguration.
Il nous faudra suivre la qualité des matières produites, régler la ligne au plus près des flux reçus et continuer à expliquer les consignes de tri aux habitants. C'est ainsi que nous tirerons pleinement parti de ce nouvel outil. »

Henry Hippolyte
Président du conseil d'administration de Cycléa

CYCLÉA



CHIFFRES CLÉS

LE PROJET

+ de 13 M€
d'investissement

9 mois
de chantier, sans accident

4,5 à 5 t/h
de débit horaire

7 200 à 8 000 t
de capacité annuelle

LES ÉQUIPES

16
valoristes en cabine de sur-tri

2
superviseurs formés en métropole

230
salariés chez Cycléa

20 ans
d'existence en 2025

LE TERRITOIRE

37,2 kg
d'emballages et papiers triés par habitant en 2024, emballages en verre compris

3
centres de tri à La Réunion

20 M€
de travaux pour adapter les trois centres

1er janv. 2026
extension des consignes de tri

COMMUNIQUÉ DE PRESSE

Le Port, le 27 octobre 2026

Cycléa inaugure la nouvelle chaîne de tri du Port, adaptée à tous les emballages

Cycléa a investi plus de 13 millions d'euros dans la nouvelle chaîne de tri du Port. Conçue pour accueillir tous les emballages depuis l'extension des consignes au 1er janvier 2026, elle sépare plus finement les matières et améliore les conditions de travail des équipes.

Cycléa, société d'économie mixte du Territoire de la Côte Ouest, a inauguré ce mardi 27 octobre la chaîne de tri modernisée qu'elle exploite au Port pour le compte d'ILEVA.

En présence de Madame Nathalie INFANTE, Secrétaire générale pour les affaires régionales, de Emmanuel Seraphin, président du TO, de Karine Lebon députée de la 2ème circonscription et des partenaires financiers du projet, la nouvelle ligne a été mise en marche devant une centaine d'invités.

Un outil conçu pour les nouvelles consignes de tri

Depuis le 1er janvier 2026, les Réunionnais déposent tous leurs emballages et papiers dans le bac jaune, y compris les pots, barquettes, films et sachets en plastique. L'ancienne ligne du Port, largement manuelle, ne pouvait pas isoler ces nouveaux flux dans les conditions requises pour leur recyclage.

Le projet MODECT (modernisation du centre de tri et extension des consignes de tri) a conservé le bâtiment et remplacé l'ensemble de la chaîne, à l'exception de la presse à balles. Les emballages sont successivement séparés selon leur taille, leur forme et leur matière. Des trieurs optiques identifient les différents plastiques ; d'autres équipements extraient l'acier et l'aluminium. Le suivi et les réglages sont centralisés dans une salle de pilotage. Cette succession de tri permet de préparer des flux plus homogènes, que les valoristes contrôlent avant la mise en balles. Le débit passe de 4,5 à 5 tonnes par heure et la capacité annuelle de 7 200 à 8 000 tonnes.

La machine trie, les valoristes garantissent la qualité

La nouvelle ligne prend en charge une partie des opérations répétitives. En cabine de sur-tri, seize valoristes retirent les indésirables et corrigent les erreurs avant la mise en balles. Leur contrôle reste essentiel pour la qualité des matières expédiées aux recycleurs. La cabine est climatisée et isolée du bruit ; deux superviseurs ont été formés dans un centre comparable en métropole.

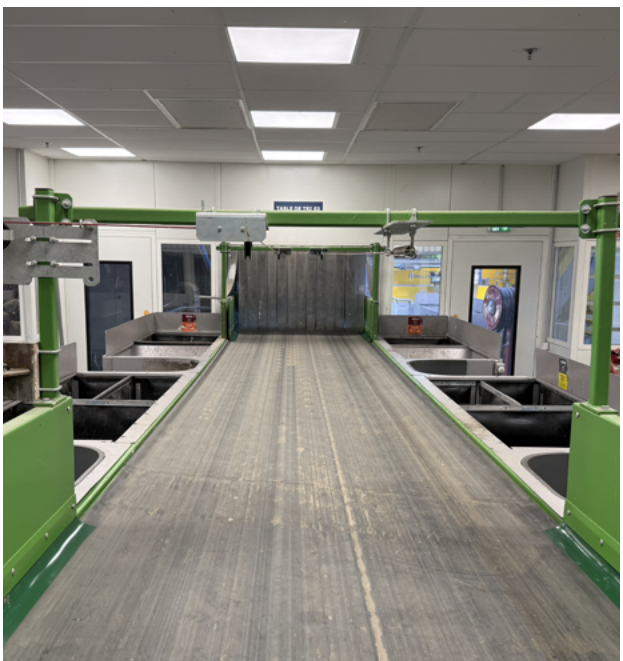


« Il s'agissait de préparer Cycléa aux dix prochaines années et de doter le Territoire de l'Ouest d'un outil industriel plus performant, plus moderne et plus sûr. L'extension des consignes de tri nous imposait d'améliorer la séparation des matières et de renforcer nos capacités de valorisation. »

Olivier Saurier,
Direction générale de Cycléa

Deux ans de projet, neuf mois de chantier

Engagé début 2024, le projet est entré en chantier le 8 août 2025. La mise en service progressive s'est achevée le 28 mai 2026. L'activité et tous les emplois ont été maintenus pendant les neuf mois de travaux, sans accident ni recours au chômage partiel. Le financement réunit Citeo, le TCO, l'ADEME, la Région Réunion avec le soutien du FEDER, ILEVA et Cycléa. ILEVA est propriétaire du centre et en délègue l'exploitation à Cycléa. À La Réunion, plus de 20 millions d'euros de travaux étaient nécessaires pour adapter les trois centres de tri. Citeo a financé leurs travaux à hauteur de 17 millions d'euros.





À propos de Cycléa

Créée en 2005 par le Territoire de la Côte Ouest, Cycléa est une société d'économie mixte de 230 salariés. Elle exploite le centre de tri du Port dans le cadre d'une délégation de service public d'ILEVA, gère 12 déchèteries ouvertes sept jours sur sept, assure la médiation environnementale, la lutte contre l'errance animale et la propreté urbaine pour les communes de l'Ouest, et accompagne plus de 400 entreprises et administrations de l'île.

Contact presse
Thomas LAURET
thomas@strater.re
0693 87 91 93

CONTEXTE

Depuis le 1er janvier 2026, tous les emballages vont dans le bac jaune

Depuis le 1er janvier 2026, tous les emballages et papiers peuvent être déposés dans les bacs et bornes de collecte sélective à La Réunion. Les centres de tri doivent désormais séparer davantage de matières, notamment de nouveaux emballages en plastique.

Un projet national arrivé dans les outre-mer en 2026

L'extension des consignes de tri à tous les emballages et papiers est un chantier national lancé en 2011. Son principe est simple : permettre aux habitants de trier tous leurs emballages, et plus seulement les bouteilles et flacons en plastique, afin d'augmenter les quantités recyclées et de réduire l'impact environnemental de l'ensemble du dispositif. Le bac jaune s'ouvre ainsi aux emballages en plastique qui n'étaient pas concernés jusqu'ici : films, pots et barquettes en plastique, sachets, tubes.

Inscrite dans les objectifs de la loi anti-gaspillage pour une économie circulaire (loi AGEC) de 2020 et généralisée en métropole, l'extension est entrée en vigueur dans les outre-mer le 1er janvier 2026. À La Réunion, les habitants déposent désormais dans les bacs et bornes de collecte sélective tous leurs emballages et papiers : bouteilles et flacons en plastique, emballages en métal, en carton, tous les papiers, et l'ensemble des emballages en plastique.

Pour les centres de tri, cette consigne suppose de reconnaître davantage de matières et de les séparer assez finement pour répondre aux exigences des recycleurs. Les chaînes conçues pour un nombre plus limité de flux devaient être adaptées.

Ce que les Réunionnais trient déjà

En 2024, chaque Réunionnais a trié en moyenne 37,2 kg d'emballages ménagers et de papiers, tous modes de collecte sélective confondus. Ce total comprend 12,8 kg d'emballages légers (emballages en métal, en carton, bouteilles et flacons en plastique), en progression de près de 6 %, 19,2 kg d'emballages en verre, en hausse de 3,5 %, et 5,2 kg de papiers graphiques, en recul de 14,5 % avec la diminution des quantités de papier mises sur le marché.

37,2 kg
d'emballages et papiers triés par habitant en 2024

+ 6 %
d'emballages légers triés en un an

3
centres de tri à La Réunion : CYCLEA, SEMRRE et VALOI



Trois centres à adapter, avec l'appui de Citeo

Les trois centres de tri réunionnais traitent la totalité des tonnages collectés dans les bacs et bornes jaunes de l'île. Aucun n'était adapté aux consignes entrées en vigueur au 1er janvier 2026. Près de 20 millions d'euros de travaux étaient nécessaires pour leur permettre d'accueillir les pots, barquettes et films en plastique tout en garantissant la qualité requise pour le recyclage et en maîtrisant les coûts.

Citeo, l'éco-organisme des emballages ménagers et des papiers, accompagne six centres de tri ultramarins dans cette transformation et y investit 25 millions d'euros au total.



« L'enjeu du tri de ces nouveaux emballages en plastique est essentiel pour atteindre nos objectifs de recyclage sur le plastique, tout en conservant un bon niveau de qualité de la matière triée et alimenter les nouvelles filières de recyclage des emballages en plastique avec de la matière de qualité. »

Philippe Moccand,
Directeur du Schéma industriel de Citeo

Un cadre européen qui se renforce

Depuis le 12 août 2026, le règlement européen 2025/40 relatif aux emballages et aux déchets d'emballages est applicable dans tous les États membres. Il renforce les exigences de prévention, de recyclabilité, de contenu recyclé, d'étiquetage et de réemploi, avec un objectif : tous les emballages mis sur le marché devront être recyclables à partir de 2030.

La modernisation du Port répond d'abord à l'extension des consignes de tri à La Réunion. La séparation plus fine des matières doit également faciliter leur prise en charge par les filières de recyclage.

2011
lancement de l'extension des consignes en métropole

1er janv. 2026
extension des consignes à La Réunion

12 août 2026
application du règlement européen sur les emballages

2030
tous les emballages recyclables en Europe



RÉCIT

Le voyage d'un pot de yaourt

Depuis le 1er janvier 2026, un pot de yaourt vide peut être déposé dans le bac jaune. Son parcours au centre du Port permet de comprendre comment la nouvelle chaîne sépare les emballages et prépare les matières pour le recyclage.



Dans le bac jaune.
Un pot vidé n'a pas besoin d'être lavé. Il est déposé en vrac, sans sac fermé et sans être imbriqué dans un autre emballage. C'est la condition pour que les équipements puissent le reconnaître.

À l'arrivée au Port.
Les emballages collectés par le TCO sont pesés, déchargés dans le hall puis acheminés vers la chaîne. Une trémie et un convoyeur régulent leur arrivée. L'ouvre-sacs libère le contenu des sacs éventuellement présents.

Séparation par taille.
Le trommel, un tambour rotatif perforé, répartit les objets selon leurs dimensions. Les grands cartons et objets de plus de 30 centimètres sont dirigés vers une cabine de tri manuel ; les emballages plus petits poursuivent sur la ligne.

Séparation par forme.
Le crible balistique répartit les objets plats, tels que les papiers et les films, et les corps creux, comme les bouteilles, les flacons et les pots. Chaque flux poursuit ensuite son propre parcours.

Séparation des éléments légers.
Un courant d'air isole les films et sachets plastiques. Les emballages plus lourds continuent sur les convoyeurs.



Identification des matières.
Les trieurs optiques reconnaissent les différentes matières plastiques et orientent les emballages par jet d'air comprimé vers le flux correspondant. L'acier est extraits par un overband. L'aluminium lui est récupéré à la main en cabine.

Contrôle en cabine.
Avant la presse, les valoristes examinent les flux, retirent les indésirables et corrigent les erreurs qui subsistent après le tri mécanique et optique.

Mise en balles.
Chaque matière est compactée et stockée séparément avant d'être expédiée vers une filière de recyclage. La qualité de cette séparation compte : les recycleurs attendent des lots aussi homogènes que possible.

Après le Port.
Expédié en métropole, le pot est séparé des autres plastiques dans un centre spécialisé, puis recyclé en granulés de polystyrène. Une partie part en Espagne ; la majorité va en Belgique, où un recyclage chimique permet de refaire du polystyrène de qualité alimentaire.

Pourquoi ne rien imbriquer ?
Un sachet glissé dans une boîte de conserve est difficile à reconnaître et à séparer. Ces erreurs compliquent le travail de la chaîne et peuvent augmenter les refus de tri.

Lexique

Trommel : tambour rotatif perforé qui trie les déchets selon leur taille.

Crible balistique : table inclinée et vibrante qui sépare les corps plats des corps creux.

Séparateur aéraulique : équipement qui isole les éléments légers par un courant d'air.

Trieur optique : capteur qui reconnaît la matière d'un objet et le dévie par jet d'air.

Overband :
aimant qui capte l'acier.

Valoriste : opérateur de la cabine de sur-tri, garant de la qualité des matières.

Refus de tri : tout ce qui n'a pas sa place dans le bac jaune et doit être écarté de la chaîne.

Balle : bloc compacté d'une seule matière, prêt à être expédié vers un recycleur.

INVESTISSEMENT

Plus de 13 millions d'euros pour reconstruire le process dans les murs existants

Le projet MODECT a conservé le bâtiment et remplacé la chaîne de tri. Il répond aux nouvelles consignes et aux volumes attendus, avec une attention particulière à la séparation des matières et aux conditions de travail des équipes.

Quatre objectifs

Se conformer aux nouvelles consignes.
La chaîne doit reconnaître et séparer les nouveaux flux plastiques (films, barquettes, pots, sachets) en plus des matières déjà triées.

Augmenter la capacité.
Le débit horaire passe de 4,5 à 5 tonnes et la capacité annuelle de 7 200 à 8 000 tonnes, pour absorber les tonnages supplémentaires attendus avec l'extension des consignes.

Améliorer la qualité des matières.
La combinaison du tri mécanique, des trieurs optiques et du contrôle en cabine vise à retirer davantage d'indésirables et à produire des balles mieux séparées par matière. La qualité des lots devra être suivie dans l'exploitation.

Transformer les conditions de travail.
Cabine climatisée et isolée, postes ergonomiques, dépoussiérage, accès de maintenance sécurisés : la modernisation a été pensée pour les équipes qui y travaillent chaque jour.

Deux ans, du premier plan à la mise en service

Début 2024	**Études préalables et définition du programme.**
Fin 2024	Attribution du lot process et de la maîtrise d'œuvre.
Janvier à mai 2025	Avant-projet et cahiers des charges : génie civil, électricité, sécurité incendie.
8 août 2025	Démarrage du chantier et arrêt de l'ancienne unité. Formation des équipes.
Septembre 2025	Installation des nouveaux équipements.
Décembre 2025	Essais à vide.
Janvier à mars 2026	Essais avec matières, réglages.
Mars à mai 2026	Montée en charge et mise en service progressive, achevée le 28 mai.
27 octobre 2026	Inauguration de la nouvelle chaîne de tri du Port.

+ de 13 M€
d'investissement global

4,5 à 5 t/h
d'évolution du débit horaire

7 200 à 8 000 t/an
de capacité annuelle

28 mai 2026
fin de la mise en service progressive

Reconstruire dans les murs

La structure et la toiture du bâtiment ont été conservées. L'ancien process, en revanche, a été intégralement déposé et évacué, à l'exception de la presse à balles. Le nouveau dispositif occupe un volume plus important, intègre des équipements neufs, une supervision centralisée et un volet de prévention incendie renforcé.

Le site a une histoire qui explique ce soin. En juin 2009, un incendie avait détruit le centre de tri ; lors de la reconstruction, une seconde dalle avait été coulée par-dessus celle de 2008. Avant d'y poser des équipements plus lourds, des sondages ont vérifié la tenue de l'ensemble. Plutôt que de refaire toute la dalle, une option coûteuse et sans garantie pour les murs conservés, le choix s'est porté sur des massifs de renforcement descendus de quatre à six mètres de profondeur. La prévention incendie a été traitée comme un lot à part entière : caméras thermiques reliées à la salle de pilotage, réseau de sprinklage et système déluge alimentés par une réserve d'eau de deux heures d'autonomie.



TECHNOLOGIE

La nouvelle chaîne en fiche technique

La ligne sépare progressivement les emballages selon leur taille, leur forme, leur poids puis leur matière. Les valoristes effectuent le contrôle final avant la mise en balles. La salle de pilotage permet de suivre les flux et d'ajuster les réglages.

Équipement	Fonction
Trémie, ouvre-sacs et convoyeur doseur	Réceptionnent les apports, ouvrent les sacs et régulent le flux qui monte vers la ligne.
Trommel	Cylindre perforé de six mètres en rotation. Les objets de plus de 30 cm partent vers la cabine de tri manuel ; les plus petits traversent la paroi et poursuivent.
Crible balistique	Table inclinée et vibrante qui sépare les corps plats (papiers, cartons, films) des corps creux (bouteilles, flacons, pots, barquettes).
Séparateur aéraulique	Flux d'air qui capte les films et sachets plastiques les plus légers.
Trieurs optiques	Capteurs qui identifient la matière de chaque emballage (papiers-cartons, PET, PE et PP) et l'éjectent par jet d'air comprimé en moins d'une seconde.
Overband et courant de Foucault	Aimant qui attire l'acier ; champ magnétique induit qui repousse l'aluminium et les métaux non ferreux hors du flux.
Cabine de sur-tri	Seize valoristes contrôlent les flux, retirent les indésirables et corrigent les erreurs résiduelles avant conditionnement. Cabine climatisée, ventilée, isolée du bruit et des odeurs.
Presse à balles	Seul équipement conservé de l'ancienne chaîne. Compacte chaque matière en balles, stockées en alvéoles puis expédiées.
Salle de pilotage	Supervision centralisée : suivi des flux en temps réel, réglages, maintenance anticipée, images des caméras thermiques.
Sécurité incendie	Caméras thermiques, réseau de sprinklage et système déluge alimentés par une réserve d'eau de deux heures d'autonomie.

5 t/h
de débit, contre 4,5 auparavant

8 000 t/an
de capacité, contre 7 200

< 1 seconde
pour reconnaître et éjecter un emballage

6 m
de long pour le trommel



Des trieurs aux valoristes : un métier qui change

La nouvelle ligne prend en charge une partie du tri répétitif. En cabine, les équipes contrôlent les matières avant leur mise en balles : leur savoir-faire reste décisif pour la qualité du résultat.

Seize collaborateurs interviennent en cabine de sur-tri. Ils retirent les indésirables et corrigent les erreurs résiduelles avant la mise en balles. Leur nouveau rôle de valoristes met l'accent sur le contrôle de la qualité des matières.

La mise en service a été préparée en amont. Pendant les neuf mois de travaux, tous les emplois ont été maintenus, sans recours au chômage partiel. Deux superviseurs ont été formés dans un centre de tri comparable en métropole, puis l'ensemble des équipes a été formé à la prise en main des nouveaux équipements et aux consignes de sécurité du nouveau site.

Des conditions de travail repensées

La cabine de tri est climatisée, ventilée et isolée du bruit et des odeurs de la ligne. Les postes ont été réaménagés pour limiter les troubles musculo-squelettiques, l'éclairage a été revu et les accès de maintenance sécurisés. Le dépoussiérage de la ligne réduit l'exposition des équipes. Ces choix répondent à une attente ancienne : le tri manuel expose à des risques de piqûres, de coupures et de projections que la nouvelle chaîne réduit en amont.

> *« Au-delà de la technologie, ce projet est avant tout une aventure humaine. Pendant toute la durée des travaux, nous avons fait le choix de maintenir les emplois, sans chômage partiel, et d'assurer la continuité du service. »*
>
> **Laurent Blériot,**
> qui a conduit le projet à
> la direction générale de Cycléa



> **Paroles de collaborateurs**
> *« Quand je suis arrivé à Cycléa, je n'étais qu'agent d'accueil. Puis l'incendie de 2009 a tout bouleversé. On a dû tenir ensemble, jour et nuit. Moi, j'étais là pour sécuriser le site, épauler mes collègues. Depuis, j'ai évolué vers la sécurité puis vers la conformité, et je suis fier d'avoir grandi avec cette entreprise. »*
>
> **Christy Camatchy,**
> Agent de conformité

> *« Moins pénible pour les agents, plus performante, plus respectueuse de l'environnement, elle symbolise le passage d'une génération à l'autre. Les trieurs deviennent valoristes, contrôleurs de machines, garants de la qualité et de la sécurité. »*
>
> **Olivier Saurier,**
> Directeur général de Cycléa

LE GESTE DE TRI

Tous les emballages et papiers dans le bac jaune

Depuis le 1er janvier 2026, tous les emballages et papiers peuvent être déposés dans le bac ou la borne jaune. Trois gestes simples facilitent ensuite leur séparation au centre du Port.

Dans le bac ou la borne jaune	Ailleurs
Bouteilles et flacons en plastique	Emballages en verre : dans la borne à verre
Pots, barquettes, films, sachets, tubes en plastique	Textiles, linge et chaussures : dans la borne textile
Boîtes de conserve, canettes, aérosols, barquettes en aluminium et autres emballages en métal	Biodéchets : au compostage
Boîtes en carton de céréales, d'œufs, de dentifrice, etc.	Piles, ampoules, appareils électriques
Papiers, journaux, magazines, courriers, enveloppes	Tout ce qui n'est ni un emballage ni un papier : dans la poubelle ordinaire



Trois réflexes qui facilitent le travail de la chaîne

Vider, sans laver. Un emballage bien vidé suffit. Le rincer gaspille de l'eau sans rien apporter au recyclage.

En vrac, jamais dans un sac fermé. Les emballages doivent arriver libres sur la chaîne : un sac noué ne s'ouvre pas toujours et part en refus.

Sans les imbriquer. Un pot glissé dans une boîte de conserve ne peut pas être reconnu par les trieurs optiques. Chaque emballage doit rester seul.



Les refus de tri, un coût pour tous

Les objets déposés par erreur dans le bac jaune doivent être retirés de la ligne et orientés vers la filière appropriée ou, à défaut, vers l'enfouissement. Textiles, jouets, objets en plastique ou déchets alimentaires compliquent le tri ; les objets coupants ou dangereux exposent les équipes. Moins il y a d'erreurs à l'entrée, plus les matières sont faciles à séparer.

Les médiateurs environnementaux de Cycléa poursuivent leur travail de terrain dans les quartiers, les écoles et les événements du Territoire de l'Ouest pour expliquer les nouvelles consignes. Le centre de tri accueille par ailleurs des visites, avec un parcours pédagogique renouvelé, les mardis, jeudis et vendredis sur inscription.

FILIÈRES

Que deviennent les matières triées ?

Après le tri, les matières quittent le centre du Port sous forme de balles. Leur composition et leur qualité déterminent les possibilités de reprise par les recycleurs, à La Réunion, en hexagone ou à l'étranger selon les filières.

À la sortie de la chaîne, chaque matière est compactée en balles : cartons, papiers, PET, PE et PP, films, acier, aluminium. Ces balles, stockées en alvéoles où elles forment un mur multicolore en fin de parcours, sont expédiées par conteneur vers les filières de recyclage. Cycléa figure parmi les premiers exportateurs de l'île, avec près de 25 800 tonnes de matières triées et exportées chaque année, toutes activités confondues.

Les recycleurs demandent des matières répondant à des critères précis. Un lot qui contient trop d'indésirables peut être déclassé ou refusé. Les trieurs optiques et le contrôle des valoristes servent donc le même objectif : préparer des balles dont la composition est maîtrisée.



« Exporter des matières triées est un défi quotidien. Il faut négocier, respecter des normes strictes, assurer la qualité des balles. Ce n'est pas seulement une transaction commerciale, c'est la crédibilité de Cycléa qui est en jeu. »

Olivier Saurier,
Directeur Général de Cycléa





Une ambition à l'échelle de l'océan Indien
Le transport maritime vers les recycleurs pèse sur le coût du recyclage réunionnais et sur son bilan carbone. Depuis 2019, Cycléa défend le développement de solutions de transformation à La Réunion ou dans la zone océan Indien, notamment pour le carton, les plastiques et les batteries. Une séparation plus fine des matières au Port peut contribuer à préparer de telles filières.



Cycléa, vingt ans au service du Territoire de l'Ouest

Créée en 2005 par le Territoire de la Côte Ouest, Cycléa compte aujourd'hui 230 salariés.
Le centre de tri du Port est son outil historique.

Détruit par un incendie en 2009, le centre a été reconstruit en 2012. Cycléa en assure l'exploitation par délégation de service public depuis 2005.

L'entreprise exploite aussi treize déchèteries, mène des actions de médiation, de propreté urbaine et de lutte contre l'errance animale, et accompagne plus de 400 entreprises et administrations.

Depuis 2019, Cycléa développe une stratégie tournée vers l'économie circulaire. En 2024, elle a reçu le prix de l'Entreprise vertueuse aux MEDEF Business Awards. La modernisation du centre du Port s'inscrit dans cette stratégie.



Vingt ans en dates

2005	Création de Cycléa par le Territoire de la Côte Ouest.
2006	Quatre domaines d'activité : errance animale, déchèteries, médiation environnementale, régénération de plastique.
2009	Lancement de l'activité de destruction d'archives. Incendie du centre de tri en juin.
2012	Obtention du nouvel arrêté préfectoral et inauguration du centre de tri reconstruit.
2013	Renouvellement de délégation de service public du centre de tri.
2017	Nouvelle activité : collecte des corbeilles de propreté urbaine.
2019	Nouvelle stratégie d'entreprise orientée vers l'économie circulaire.
2020	Triple certification ISO 9001, 14001 et 45001, après une première en 2008. Nouvelle activité d'entretien des abords des bornes à verre.
2024	Prix de l'Entreprise vertueuse aux MEDEF Business Awards. Label Efficience trois étoiles de GREEN Réunion.
2025 et 2026	Extension des consignes de tri à La Réunion, chantier puis mise en service de la nouvelle chaîne, inaugurée le 27 octobre 2026.

Les partenaires du projet

CITEO
EMBALLAGES MÉNAGERS ET PAPIERS

Depuis 1992, Citeo est l'éco-organisme agréé pour la mise en œuvre de la Responsabilité Élargie du Producteur (REP) pour les emballages ménagers et les papiers graphiques.

Entreprise à mission depuis 2020, Citeo conçoit et déploie des solutions concrètes et innovantes pour favoriser la réduction, le réemploi et le recyclage des emballages ménagers pour près de 100 000 entreprises-partenaires de la grande consommation et de la distribution. Citeo travaille étroitement avec les acteurs de la filière, pour développer l'éco-conception, financer la collecte sélective, structurer des filières de recyclage, et encourager les gestes écocitoyens. Il mobilise son écosystème - entreprises, collectivités et citoyens - pour construire et déployer des solutions qui conjuguent performance environnementale et performance économique. Ces efforts permettent aujourd'hui de recycler 70 % des emballages ménagers et des papiers. L'ambition de Citeo est claire : accélérer la transformation vers des emballages réduits et 100 % circulaires.



ILEVA

Créé en 2014, le syndicat mixte de traitement des déchets des microrégions Sud et Ouest regroupe le TCO, la CIVIS et la CASUD, soit quinze communes et près de 540 000 habitants. Propriétaire du centre de tri du Port, il en délègue l'exploitation à Cycléa. ILEVA porte par ailleurs RUN'EVA, le pôle multifilière de valorisation des déchets du Sud et de l'Ouest.

Financé par l'Union européenne
Région Réunion
www.regionreunion.com

Autorité de gestion des fonds européens à La Réunion, la Région mobilise le Fonds européen de développement régional (FEDER) au service de la transition écologique de l'île, dont l'adaptation des équipements de tri et de recyclage.

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE
Liberté
Égalité
Fraternité
ADEME

Établissement public de l'État, l'Agence de la transition écologique accompagne les collectivités et les entreprises dans leurs projets de prévention, de tri et de valorisation des déchets, et soutient à La Réunion les investissements qui structurent l'économie circulaire.

TERRITOIRE DE L'OUEST

La communauté d'agglomération réunit La Possession, Le Port, Saint-Paul, Trois-Bassins et Saint-Leu. Elle organise la collecte des déchets ménagers, dont les bacs et bornes jaunes qui alimentent le centre du Port, et a créé Cycléa en 2005.



CYCLÉA

CONTACT PRESSE

Thomas LAURET

thomas@strater.re

0693 87 91 93